



DOSSIER DE DEMANDE D'ETABLISSEMENT EN FRANCE AGENT SPORTIF

Conformément à l'article L222-15 du Code du sport, les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, dans le respect de l'article L.222-11 de ce même code, souhaitant s'établir sur le territoire français pour y exercer la profession d'agent sportif au sein du volley doivent obtenir l'autorisation de la Commission des Agents Sportifs de la Fédération Française de Volley (FFvolley).

Pour cela le demandeur doit transmettre le dossier de demande complet à l'adresse suivante par lettre simple :

FFvolley
Commission des Agents Sportifs
2-4 Rue des Sarrazins
94000 CRETEIL

Une fois le dossier complet reçu, la CAS rend sa décision dans un délai d'un mois sauf prolongation motivée du délai. **La Commission des Agents Sportifs de la FFvolley n'étudiera aucun dossier incomplet.**

DOCUMENTS A FOURNIR

- Fiche d'identité du demandeur complétée et signée (Annexe 1) ;
- Une preuve de la nationalité du déclarant ;
- Une attestation de résidence fiscale ou, en cas d'impossibilité de produire une telle attestation, tout autre document officiel émanant d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen certifiant que le déclarant y est légalement établi et n'encourt aucune interdiction d'exercer, même temporaire ;
- La justification des qualifications professionnelles du déclarant : copie de licence d'agent sportif ou à défaut la preuve qu'il a exercé l'activité d'agent sportif dans un Etat membre de l'UE ou partie à l'EEE, pendant au moins une année à temps plein ou à temps partiel pendant une durée totale équivalente au cours des dix années précédant son exercice sur le territoire Français ainsi qu'une ou plusieurs attestation(s) de compétence ou un titre de formation délivré par l'autorité de l'Etat d'origine ;
- Un curriculum vitae indiquant, notamment, les fonctions exercées par le demandeur en matière d'activités physiques et sportives ;
- Une déclaration sur l'honneur du déclarant par laquelle il atteste n'être atteint par aucune des incapacités visées à l'article L. 222-11 du Code du sport et rappelées aux f et g de l'article 2.1 du présent règlement, et par laquelle il s'engage à respecter ces dispositions (Annexe 2) ;
- Le cas échéant, si l'agent sportif a constitué une société pour l'exercice de sa profession, ses dirigeants, associés ou actionnaires doivent fournir une déclaration sur l'honneur, précisant leur qualité, par laquelle ils reconnaissent être en conformité avec les incapacités visées aux articles L. 222-9 à L. 222-11 du code du sport, et par laquelle ils s'engagent à respecter les articles L. 222-9 et suivants du même code (Annexe 3) ;
- Deux photographies d'identité récentes ;
- Un chèque d'un montant de 400 € établi à l'ordre de la Fédération Française de Volley pour participation aux frais d'instruction de la demande.

Pour tout renseignement complémentaire, le service juridique de la FFvolley se tient à votre disposition à l'adresse suivante : juridique@ffvb.org et par téléphone au 07.80.01.76.10.

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom d'usage : _____ Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Né(e) le ___/___/___ En France A l'étranger

Nationalité : _____

Ville de naissance : _____

En cas de détention d'une licence d'agent

Association nationale ayant délivrée la licence : _____

Date d'obtention de la licence : ___/___/___

COORDONNEES DU DEMANDEUR

1- Personnelles

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Portable : _____

E-Mail : _____

2- Professionnelles

Adresse : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ Portable : _____

E-Mail : _____

Site web : _____

Article L222-11 du Code du sport :

Nul ne peut obtenir ou détenir une licence d'agent sportif s'il :

1° A été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;

1° bis A fait l'objet d'une condamnation pour un délit prévu à l'[article 1741 du code général des impôts](#) ;

2° A été frappé de faillite personnelle ou de l'une des mesures d'interdiction ou de déchéance prévues au livre VI du code de commerce ou, dans le régime antérieur à la [loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005](#) de sauvegarde des entreprises, en application du [titre VI de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985](#) relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises ou, dans le régime antérieur à cette loi, en application du [titre II de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967](#) sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes.

Le bulletin n° 2 du casier judiciaire est délivré à la fédération délégataire compétente.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions des articles L. 222-5 à L.222-22 du Code du sport français, et notamment des incompatibilités et incapacités qui sont visées aux articles L222-9 et L.222-11 de ce même code, et m'engage à les respecter.

J'ai également pris connaissance du fait que conformément à l'article L.222-11 du Code du sport français, reproduit ci-dessus, le bulletin n°2 de mon casier judiciaire sera demandé par la FFVolley au service du casier judiciaire national.

Fait à : _____

Le : ___/___/___

Signature du demandeur :

ANNEXE 2 – DECLARATION SUR L’HONNEUR DU DECLARANT

Je soussigné(e),, certifie être en conformité avec les incompatibilités et incapacités visées aux articles L. 222-9 et L. 222-11 du Code du sport français et m’engage à respecter, dans le cas où je me verrais délivrer l’attestation m’autorisant l’exercice temporaire ou occasionnel d’activité d’agent sportif sur le territoire français, les articles L. 222-9 à L. 222-14 du même code.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature du demandeur

ANNEXE 3 – DECLARATION SUR L’HONNEUR DU OU DES DIRIGEANTS, ASSOCIES OU ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

Nous soussigné(e)s,

Madame/Monsieur : _____ Qualité : _____

Madame/Monsieur : _____ Qualité : _____

Madame/Monsieur : _____ Qualité : _____

Madame/Monsieur : _____ Qualité : _____

Madame/Monsieur : _____ Qualité : _____

Madame/Monsieur : _____ Qualité : _____

Madame/Monsieur : _____ Qualité : _____

Certifions être en conformité avec les incompatibilités et incapacités visées aux articles L. 222-9 et L. 222-11 du Code du sport français et nous nous engageons à respecter, dans le cas où Madame/Monsieur _____ se verrait délivrer l’attestation l’autorisant à exercer de manière temporaire ou occasionnel l’activité d’agent sportif sur le territoire français, les articles L. 222-9 à L. 222-14 du même code.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature des dirigeants, associés, actionnaires :